



ORTHOPÉDAGOGUES

La Commission scolaire des Phares est à la recherche d'orthopédagogues.

Statut : Remplacement
Banque de candidatures

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthopédagogue comporte plus spécifiquement d'une part, le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que l'identification de leurs besoins et de leurs capacités, d'autre part, la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage sur le plan des habiletés cognitives ou des compétences; ainsi qu'un rôle conseil et de soutien auprès des enseignantes et enseignants et des autres intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le plan de classification, dont l'adresse Internet se trouve au bas du présent affichage, présente une description détaillée des tâches d'orthopédagogue (page 29).

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment :

- en orthopédagogie;
- en adaptation scolaire.

COMPÉTENCES REQUISES

- Bonne capacité à entrer en relation avec des milieux différents;
- Capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication;
- Bonne communication tant à l'oral qu'à l'écrit (rédaction de documents);
- Excellentes aptitudes pour le travail en équipe;
- Entregent, sens du service à la clientèle.

Note : La vérification des qualifications et des compétences requises pourra être faite au moyen de tests et/ou d'une entrevue.

Les personnes qualifiées et qui souhaitent soumettre leur candidature doivent compléter leur dossier en ligne via le portail « candidatures » sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares (www.csphares.qc.ca)

Numéro du concours : ORTHO-300118

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

SEULES LES PERSONNES RETENUES POUR UNE ENTREVUE SERONT CONTACTÉES.

Plan de classification du personnel professionnel :
http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/11_Plans_class/professionnel/2017_02_07_Plan_Class_Prof_10_novembre_2015_FINAL.pdf